

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Section Administration – Organisation

Tél. : +322 5515643-754

e-mail : adminfin@rp-grece.be

Bruxelles, le 1/8/2023

N° de Protocole : 4901

À l'attention de : a) info@dm-deco.be
b) stas222@protonmail.com
c) noreply@autoresponse.tools

Objet : «Appel d'offre pour la restauration des volets en bois de la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Union européenne»

La Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (RPGUE), compte tenu des dispositions de la loi grecque 4412/2016, telle qu'elle a été modifiée et qu'elle est en vigueur, invite les intéressés à soumettre une offre / devis afin de pouvoir procéder à l'attribution directe et à la conclusion d'un contrat pour la restauration de 18 volets en bois à la résidence du Représentant permanent de la Grèce. Le budget prévu à cet effet s'élève à seize mille euros (16.000,00 euros) TVA incluse. Nous invitons les intéressés à soumettre une offre, tout en respectant le tableau des travaux ci-dessous, et en remplissant le formulaire de soumission d'offre financière ci-joint.

L'offre sera soumise à évaluation et doit comprendre :

- a) Le prix par service/fourniture/matériel TVA incluse, ainsi que la valeur totale des services, travaux, matériaux nécessaires.
- b) La durée de la validité de l'offre (de trois mois minimum).

C'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui constitue le critère d'attribution du marché. L'offre ou les offres doit/doivent répondre à tous les travaux et aux spécifications déterminées et au coût total. Tous les frais et charges ne doivent pas dépasser le montant de seize mille euros (16.000,00 euros) TVA comprise.

Les offres peuvent être soumises par voie électronique (au format PDF, à l'adresse e-mail: adminfin@rp-grece.be) ou envoyées / soumises sous forme imprimée (enveloppe fermée) au secrétariat de la Section Administration – Organisation de la Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE (19-21 rue Jacques de Lalaing - 1040 Bruxelles), et, ce, au plus tard jusqu'au 8/9/2023 à 17h00, avec mention de l'objet en question. Les offres soumises tardivement ne seront pas prises en compte.

Avant le contrat final, le soumissionnaire doit fournir :

1. Informations / attestations fiscales et attestation de cotisations sociales (prouvant la situation régulière en matière de dettes fiscales et de cotisations sociales)
2. Certificat valide de représentation de la société - documents juridiques de constitution / statuts
3. Casier judiciaire (Extrait du Casier Judiciaire)
4. Compte bancaire sous forme IBAN.

La Représentation Permanente se réserve le droit de demander aux participants les informations nécessaires à la documentation / évaluation des offres que les contractants sont tenus de lui fournir. En outre, la Représentation Permanente, en tant que Pouvoir Adjudicateur, se réserve le droit d'annuler la procédure et de la répéter avec ou sans modification des clauses prévues. Les participants n'auront, dans un tel cas, aucune réclamation financière. Les offres des opérateurs qui n'ont pas été invités à soumissionner ne seront pas prises en considération. La décision d'attribution sera notifiée par voie électronique à l'adjudicataire.

Le Représentant permanent

Ioannis Vrailas
Ambassadeur

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Tableau descriptif des travaux & matériel à la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'UE, sis drève des Rhododendrons 9, Watermael-Boitsfort (1170), Belgique.

Restauration des 18 volets en bois de la résidence officielle de l'Ambassadeur:

- 6 volets de 1.60m de hauteur
- 12 volets de 2.00 m de hauteur

1. Gratter les parties écaillées.
2. Dans une première phase, un ponçage sera effectué avec une machine spéciale pour enlever la peinture la plus usée et l'ancien mastic.
3. Enduire avec un produit Trimétal ou équivalent qui sera garanti au moins 15 ans contre les intempéries.
4. Appliquer un bouche-pores afin d'en colmater les aspérités/parties endommagées. Effectuer le colmatage avec le produit Trimétal ou un autre produit de qualité équivalente, ayant une garantie de minimum 15 ans contre les intempéries ou l'exposition au soleil.
5. Poser deux couches de peinture blanche Trimétal Permaline Pu Satin (ou d'un autre produit de qualité équivalente) donnant une garantie de minimum 15 ans contre les intempéries ou l'exposition au soleil.
6. Si requis, enlèvement et transfert des volets à l'atelier de l'entrepreneur pour en effectuer la peinture. Le coût et la responsabilité du déménagement, ainsi que le transport depuis et vers la résidence du Représentant permanent de la Grèce est entièrement pris en charge par l'entrepreneur. Tout dommage aux volets causé par le transport précité et le coût de sa remise en état sont à la charge de l'entrepreneur.
7. Ramassage des déchets suite aux travaux de rénovation/restauration, nettoyage, remise en état des locaux :
 - Transport et évacuation des déchets vers la zone communale prévue à cet effet.
 - Nettoyage et remise en état du lieu tel qu'il était avant les travaux.
8. Conditions supplémentaires.
 - L'entrepreneur devra également, lors de la remise de son offre, présenter un calendrier précis d'exécution des travaux, dont le non-respect pourra entraîner une demande d'indemnisation de la part de la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (RPGUE).
 - L'entrepreneur est seul responsable de l'assurance des travailleurs qui entreprendront l'exécution des travaux, de la délivrance de tous les permis et de la prise de toutes les mesures de sécurité nécessaires pendant l'exécution des travaux, conformément à la législation belge.
 - L'entrepreneur s'engage à fournir une garantie écrite de bonne exécution des travaux pour une période d'au moins cinq ans.

BUDGET TOTAL PRÉVU – TVA INCLUSE

16.000,00 €

**REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA GRÈCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Appel d'offre pour la restauration des 18 volets en bois de la résidence du Représentant permanent de la Grèce auprès de l'UE, sis drève des Rhododendrons 9, Watermael-Boitsfort (1170), Belgique:

- 6 volets de 1.60m de hauteur,
- 12 volets de 2.00 m de hauteur

FORMULAIRE DE SOUMISSION D'OFFRE FINANCIERE

DESCRIPTION		MONTANT FORFAITAIRE		
		Total € HTVA	TVA €	Total € TVAC
1	Gratter les parties écaillées.			
2	Dans une première phase, un ponçage sera effectué avec une machine spéciale pour enlever la peinture la plus usée et l'ancien mastic			
3	Enduire avec un produit Trimétal ou équivalent qui sera garanti au moins 15 ans contre les intempéries.			
4	Appliquer un bouche-pores afin d'en colmater les aspérités/parties endommagées. Effectuer le colmatage avec le produit Trimétal ou un autre produit de qualité équivalente, ayant une garantie de minimum 15 ans contre les intempéries ou l'exposition au soleil.			
5	Poser deux couches de peinture blanche Trimétal Permaline Pu Satin (ou d'un autre produit de qualité équivalente) donnant une garantie de minimum 15 ans contre les intempéries ou l'exposition au soleil.			
6	Si requis, enlèvement et transfert des volets à l'atelier de l'entrepreneur pour en effectuer la peinture. Le coût et la responsabilité du déménagement, ainsi que le transport depuis et vers la résidence du Représentant permanent de la Grèce est entièrement pris en charge par l'entrepreneur. Tout dommage aux volets causé par le transport précité et le coût de sa remise en état sont à la charge de l'entrepreneur.			
7	Ramassage des déchets suite aux travaux de rénovation/restauration, nettoyage, remise en état des locaux : - Transport et évacuation des déchets vers la zone communale prévue à cet effet. - Nettoyage et remise en état du lieu tel qu'il était avant les travaux.			
MONTANT TOTAL				

Bruxelles (date):

Signature/sceau de l'entreprise :

Nom/prénom - qualité/fonction du signataire :